



Assemblée générale

Soixante-deuxième session

Documents officiels

Distr. générale
5 janvier 2009
Français
Original : anglais

Deuxième Commission

Compte rendu analytique de 15^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 22 octobre 2008, à 15 heures

Président : M. Metelitsas (Vice-Président) (Biélorus)

Sommaire

Point 53 de l'ordre du jour : Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement (*suite*)

- a) Mise en œuvre de la deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017) (*suite*)
- b) Coopération pour le développement industriel (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

08-56385 (F)



En l'absence de M^{me} Ogwu (Nigéria), M. Metelitsa (Biélarus), Vice-Président, occupe la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 10.

Point 53 de l'ordre du jour : Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement (suite) (A/63/123 et A/C.2/63/3)

a) Mise en œuvre de la deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017) (suite) (A/63/159 et A/63/190)

b) Coopération pour le développement industriel (suite) (A/63/309)

1. **M. Mac-Donald** (Suriname), s'exprimant au nom de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), dit qu'il existe dans le monde une échelle inacceptable de la pauvreté en raison de la répartition inéquitable des possibilités économiques, sociales et politiques. Les personnes qui vivent dans la pauvreté souffrent constamment d'un manque de nourriture, du risque de maladie et de conditions de vie et de travail précaires. L'élimination de la pauvreté n'est donc pas seulement un objectif clé du développement mais aussi un défi essentiel du point de vue des droits de l'homme.

2. La mondialisation peut être une force importante pour lutter contre la pauvreté, mais la croissance ne réduit pas à elle seule la pauvreté et l'inégalité des revenus. Il est dès lors important d'avoir un système commercial juste et équitable qui encourage les stratégies de croissance favorables aux pauvres, maintient la stabilité macroéconomique et renforce la productivité agricole d'une manière écologiquement durable.

3. Les femmes et les jeunes dans les pays de la Communauté des Caraïbes ont été particulièrement affectés par leur absence d'accès à une série de ressources ou de contrôle sur celles-ci. Ces groupes doivent dès lors être intégrés dans les stratégies nationales de développement, notamment celles relatives à l'élimination de la pauvreté, et être consultés dans le cadre du processus de la politique de développement. Dans un grand nombre de pays, les conditions socioéconomiques ont accéléré la féminisation de la pauvreté. Pour qu'elles puissent surmonter la pauvreté, les femmes doivent aussi

accéder sur pied d'égalité à toutes les ressources économiques et de l'emploi productif.

4. La communauté mondiale, qui possède déjà les connaissances et les moyens pour éliminer la pauvreté, doit faire preuve de la volonté politique pour le faire. Malheureusement, les ressources dont disposent les pays en développement pour mettre en œuvre les stratégies nationales d'élimination de la pauvreté nécessaires pour aboutir au développement durable restent insuffisantes. Pour les pays développés, la meilleure façon de les aider consiste à leur accorder un allègement significatif de la dette, à respecter leurs engagements en matière d'aide publique au développement et à lever leurs obstacles protectionnistes au commerce.

5. À l'exception d'Haïti, tous les pays de la CARICOM ont été classés parmi les pays à revenu intermédiaire sur la base de certains indicateurs macroéconomiques limités et arbitraires comme le revenu par habitant. Cette classification ne tient toutefois pas compte des sombres réalités sur le plan microéconomique, notamment des importantes poches de pauvreté. En outre, la nouvelle classification de la CARICOM, qui ne ressortit plus au financement concessionnaire, n'a servi qu'à aggraver sa situation financière. Il importe dès lors de soutenir et de ne pas affaiblir les efforts des pays de la CARICOM en matière d'élimination de la pauvreté face, en particulier, aux diverses crises mondiales qui menacent d'entraver gravement leur progression vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

6. **M. Nhleko** (Swaziland) dit que son Gouvernement a adopté un plan d'action lié à la stratégie de réduction de la pauvreté qui vise à réduire de 50 % la pauvreté au Swaziland et de l'éliminer complètement d'ici à 2022, ce qui placera le Swaziland parmi les 10 premiers pays en développement à revenu intermédiaire sur l'indice du développement humain. Bien que ces objectifs paraissent ambitieux, ils sont réalisables en mettant en œuvre des programmes en faveur des pauvres destinés à leur permettre de participer pleinement à la croissance économique et au développement humain. Ces programmes, combinés avec la bonne gouvernance, doivent déboucher sur une répartition plus équitable des richesses et permettre aux pauvres de profiter des nouvelles possibilités qui leur sont offertes. Cela nécessitera des réformes structurelles, notamment la transformation du secteur agricole. À cet

égard, son Gouvernement a organisé un Sommet sur l'agriculture au mois d'août 2007 dans le but de réorienter les systèmes de production en vue d'encourager la production agricole durable.

7. **M^{me} Evelyn** (Sainte-Lucie) dit que son pays a progressé sur la voie du financement de son propre développement et de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, mais que le ralentissement économique mondial a renforcé la nécessité, pour son pays, de se concentrer sur l'autosuffisance et d'investir davantage dans le développement industriel, en particulier dans le cas des petites et moyennes entreprises. Toutefois, ces efforts sont actuellement entravés par les barrières douanières et non douanières, par l'incohérence des normes dans les entreprises familiales, par les ressources insuffisantes pour la recherche, par le manque d'investissement étranger et par un marché intérieur limité pour l'essai des produits. La possibilité d'utiliser le commerce comme moteur du développement peut aussi être compromise en cas d'échec du Cycle de Doha.

8. Sainte-Lucie ne peut atteindre ses objectifs en matière de développement sans l'aide de ses partenaires du développement. Son Gouvernement attache dès lors beaucoup de valeur à un partenariat plus étroit avec les autres gouvernements et parties prenantes en vue d'étendre ses petites industries et ses industries familiales. L'idée n'est pas de tabler sur ces partenaires mais bien de rechercher leur aide pour jeter les fondements d'une économie moderne qui comprenne un secteur de manufacture légère.

9. Dans le climat économique actuel, les petites entreprises éprouvent de plus en plus de difficulté à être concurrentielles au plan international. Toutefois, son Gouvernement considère ces sombres perspectives comme une occasion de développer ses capacités nationales. Il évalue donc actuellement ses politiques en vue de mettre en œuvre une stratégie de développement plus favorable aux pauvres et de favoriser le développement des petites et moyennes entreprises. Ces efforts nécessiteront un soutien technique, une formation et une aide de la part de la communauté internationale. L'accès à des sources d'énergie renouvelables aidera également les petites et moyennes entreprises de son pays, en particulier celles qui sont créées par les pauvres.

10. La coopération Sud-Sud restera une composante importante de l'approche du développement de Sainte-Lucie. La coopération Nord-Sud permettra aussi de bénéficier des enseignements concernant la manière d'améliorer les industries à faible niveau de technicité. Elle peut créer un environnement porteur pour des petites et moyennes entreprises plus spécialisées.

11. Sainte-Lucie cherche à améliorer la compétitivité de ses industries grâce à l'aide technique et aux conseils prodigués par l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI). Elle a, à cet égard, soumis à l'ONUDI une proposition de projet demandant une aide pour la transformation de l'économie nationale. Sa délégation espère que les États membres en mesure de le faire apporteront leur soutien à ce projet.

12. **M^{me} Toutkhalian** (Arménie) dit que son Gouvernement est tout à fait résolu à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et s'est employé sans relâche à réduire la pauvreté au cours de l'année écoulée. Sa mise en œuvre de réformes économiques ambitieuses a permis une croissance économique à deux chiffres depuis 2002 et, partant, une diminution des taux de pauvreté.

13. La pauvreté reste néanmoins un problème important en Arménie, où près de 25 % de la population vivent sous le seuil de pauvreté. Un des objectifs essentiels de son Gouvernement consiste dès lors à ramener le taux de pauvreté à 11,2 % d'ici à 2012. À cet égard, elle note l'approbation récente de la stratégie nationale de réduction de la pauvreté de son pays pour la période 2008-2021, qui forme une composante essentielle des efforts déployés par l'Arménie pour aboutir au développement durable.

14. **M^{me} Espinosa** (Équateur) dit que la crise financière mondiale a mis en péril les économies des pays en développement et menace de compromettre les progrès qu'ils ont accomplis en matière d'élimination de la pauvreté et de réalisation des OMD. La crise a remis en question les fondements d'un système qui place les intérêts privés avant les intérêts publics et manque de mécanismes clairs, indépendants ou efficaces de contrôle et de vérification. Les États membres doivent dès lors prendre des mesures en vue d'examiner les modalités de mise en place d'une architecture financière internationale nouvelle et plus transparente, démocratique et équitable.

15. La Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, est le lieu idéal où les pays en développement et les pays développés peuvent aboutir à des accords qui peuvent profiter directement aux efforts d'élimination de la pauvreté. Toutefois, l'on attendra aussi des pays développés qu'ils prennent l'engagement majeur d'atteindre leurs objectifs en matière d'APD.

16. Son Gouvernement a accompli son propre effort concerté pour éliminer la pauvreté en adoptant une nouvelle Constitution et en élaborant, pour la période 2007-2010, un plan national de développement qui va au-delà des normes minimales fixées par les OMD. Ce plan définit une feuille de route qui modifie les profils historiques du développement et de la démocratie en Équateur. Il comporte des objectifs ambitieux, notamment la création d'une société plus équitable qui garantisse l'emploi stable, équitable et digne; l'accès à un environnement sain et durable; et la promotion d'un système économique favorable et durable.

17. Au cours de l'année écoulée, l'Équateur a mis en place des politiques et des programmes socioéconomiques pour tous et, pour la première fois, l'investissement social en Équateur a été supérieur en 2007 aux paiements du service de la dette. Un certain nombre de mesures ont été prises pour atteindre cet objectif, notamment l'acheminement de l'excédent des recettes pétrolières dû aux prix plus élevés vers les crédits à la production, le doublement du bon de développement humain, l'augmentation du bon de logement et l'augmentation sensible de l'investissement dans les secteurs de l'éducation et de la santé.

18. **M^{me} Loza** (Nicaragua) dit que, dans l'ordre international injuste que nous connaissons actuellement, fondé sur un modèle créé et soutenu par la traite des esclaves, le modèle d'exploitation capitaliste a permis que l'activité spéculative d'une minorité mène toute l'économie au bord de l'effondrement mondial. Il est nécessaire de libérer des centaines de millions de personnes de la misère qu'elle a engendrée.

19. La communauté internationale doit dès lors faire preuve de la volonté politique nécessaire pour restructurer entièrement et sans retard l'architecture économique et financière internationale. Les politiques incompetentes et injustes des institutions financières

internationales non seulement n'ont pas empêché la crise économique et financière, mais ont aussi aggravé la pauvreté et la faim, œuvrant ainsi à l'encontre de la réalisation des objectifs internationaux de développement, y compris des OMD. La crise alimentaire, par exemple, a été aggravée parce que l'on a dit aux pays en développement de gérer leur secteur agricole selon les principes du marché libre, alors que les agriculteurs des pays développés ont bénéficié de l'intervention de l'État sous la forme de subventions massives. La recherche du profit ne doit pas être le seul but économique; il faut mettre en place des mécanismes de répartition des richesses pour assurer le développement économique et social de tous les peuples.

20. À cette fin, l'Amérique latine est en train de créer une intégration politique, économique et sociale par la Voie bolivarienne pour les peuples d'Amérique latine et l'initiative PetroCaribe. Ce cadre, fondé sur le commerce équitable, permet aujourd'hui à son pays de lutter contre la pauvreté, en particulier en investissant dans des projets sociaux, principalement dans le domaine de l'éducation, qui est un des principaux outils de l'élimination de la pauvreté.

21. Son pays souhaite aussi exprimer sa solidarité avec le peuple cubain et dénonce encore une fois le blocus des États-Unis dirigé contre ce pays, en violation du droit international.

22. **M. Ntwaagae** (Botswana) dit que les difficultés majeures auxquelles l'Afrique reste confrontée dans ses efforts pour éliminer la pauvreté appellent des mesures urgentes à tous les niveaux. Les stratégies et les domaines d'action prioritaires qui sont nécessaires pour éliminer la pauvreté et réaliser le développement durable, comme cela a été analysé efficacement dans le rapport du Secrétaire général relatif à la mise en œuvre de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006) (A/62/267), doivent être appliqués dans un environnement de paix, de stabilité et de bonne gouvernance, qui sont des conditions préalables du développement durable.

23. Des actions plus coordonnées sont peut-être nécessaires pour s'attaquer aux aspects complexes et multidimensionnels de l'élimination durable de la pauvreté selon des modalités qui répondent mieux aux caractéristiques particulières des différents pays. À cet égard, le soutien de la communauté internationale est vital pour renforcer les capacités nationales, comme

l'indique le rapport du Secrétaire général relatif à la mise en œuvre de la deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017) (A/63/190).

24. Parmi les pays africains qui ont le plus besoin de capital, beaucoup ont été négligés par les investisseurs en raison de difficultés structurelles et de perceptions négatives. La Conférence d'examen de Doha doit donc se concentrer sur la mise en œuvre des recommandations du Groupe de pilotage pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique et être attentive en priorité aux besoins particuliers des pays en développement à revenu intermédiaire comme le Botswana, auquel l'APD sous forme de subventions non remboursables et de financement à des conditions de faveur a été refusée. Il faut aussi reprendre d'urgence les négociations commerciales multilatérales à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) étant donné qu'il existe, dans la plupart des pays en développement d'Afrique, une forte corrélation entre la productivité agricole et la pauvreté.

25. Le rôle du secteur privé, y compris des petites et moyennes entreprises et des microentreprises, dans l'atténuation de la pauvreté doit être reconnu et facilité; l'aide de la communauté internationale sera particulièrement bienvenue dans le domaine de l'accès au microcrédit. Sa délégation apprécie l'analyse contenue dans le rapport du Secrétaire général relatif au rôle du microcrédit et de la microfinance dans l'élimination de la pauvreté (A/63/159); les informations sur les expériences de divers pays peuvent être particulièrement utiles.

26. Les crises financière, alimentaire et énergétique en cours peuvent aggraver encore la pauvreté, en particulier dans les pays en développement qui sont des exportateurs nets de denrées alimentaires comme le Botswana. L'enjeu consiste dès lors à renforcer la cohérence à l'échelle du système des Nations Unies, à favoriser les partenariats à l'échelle mondiale et à élaborer des stratégies novatrices en vue de garantir que la deuxième Décennie soit constructive et axée sur les résultats.

27. **M. Douangchak** (République démocratique populaire lao) salue le lancement de la deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté qui, pour soutenir efficacement la réalisation des objectifs de développement convenus au plan

international, en ce compris des objectifs du Millénaire pour le développement, doit créer un élan plus fort en faveur de mesures mondiales d'élimination de la pauvreté. Cela comprendra le renforcement de la maîtrise nationale et du partenariat entre les pouvoirs publics, la société civile et le secteur privé, en alignant plus étroitement les programmes de pays des Nations Unies sur les objectifs de développement nationaux et en honorant les engagements en matière d'APD. Les organismes concernés des Nations Unies doivent aussi instaurer plus de cohérence et d'efficacité dans leurs activités de développement.

28. Bien que les progrès accomplis par les pays les moins avancés et leurs partenaires du développement en matière de mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 aient été généralement inégaux, son pays semble en assez bonne voie d'atteindre les objectifs essentiels, en particulier ceux qui concernent la pauvreté et la faim, qui sont sa priorité. Il a incorporé les OMD et les objectifs du Programme d'action de Bruxelles dans son plan quinquennal de développement socioéconomique et a mis en place plusieurs programmes et projets prioritaires pour soutenir la mise en œuvre du plan. Ces dix dernières années, son pays, avec l'engagement résolu de son Gouvernement et le soutien des bailleurs de fonds internationaux, a vu régresser régulièrement l'incidence de la pauvreté, qui est passée de 46 % en 1992 à 28,7 % en 2006.

29. Malgré les progrès accomplis, la République démocratique populaire lao reste confrontée à divers défis, en particulier dans les domaines de la malnutrition, de la mortalité infantile et maternelle et du VIH/SIDA et autres maladies. Un soutien financier et technique davantage coordonné de la part de la communauté internationale sera nécessaire pour mieux progresser sur la voie de la mise en œuvre de ses objectifs de développement nationaux et de ses engagements internationaux.

30. **M. Dagoh** (Togo) dit que son pays, conscient de l'importance de l'élimination de la pauvreté comme condition indispensable du développement durable et de la préservation effective de la paix et de la sécurité aux niveaux national, régional et international, a adopté en 2007 une stratégie de développement à long terme fondée sur les OMD et a mis la dernière main à son document provisoire de stratégie pour la réduction de la pauvreté, par lequel il entend promouvoir un développement harmonieux et rapide du capital humain

nécessaire à la croissance économique durable. Son Gouvernement a mené de grandes réformes politiques, économiques et administratives qui ont débouché sur l'engagement renouvelé des partenaires du développement au Togo, après plusieurs années d'interruption de la coopération. La Conférence des partenaires du développement du Togo qui a eu lieu en 2008 à Bruxelles a également donné l'occasion au pays de présenter ses réformes et de sensibiliser ses partenaires afin de mobiliser les ressources extérieures nécessaires pour réduire la pauvreté et atteindre les OMD.

31. La deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017) ne répondra aux attentes que pour autant que la communauté internationale honore ses engagements en matière d'aide au développement. Il convient d'être particulièrement attentif au microcrédit et au microfinancement, qui ont un rôle important à jouer dans la réduction de la pauvreté et dans la contribution au processus du développement socioéconomique, comme le met en évidence le rapport du Secrétaire général (A/63/159). Sa délégation souscrit aussi à l'évaluation du Secrétaire général concernant la nécessité d'un mécanisme interinstitutions spécifique pour s'attaquer à la réduction de la pauvreté et salue les conclusions et les recommandations de son rapport relatives à la mise en œuvre de la deuxième Décennie (A/63/190). Il espère qu'un plan d'action sera établi pour renforcer les institutions sociales et mettre en œuvre les politiques publiques nécessaires pour engendrer le développement et garantir la sécurité économique élémentaire pour tous face à l'insécurité d'emploi croissante.

32. **M. Baatar** (Mongolie), tout en reconnaissant les réalisations de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté, dit que l'élimination semble être un éternel problème pour la communauté internationale, qui a dès lors besoin d'avoir une vision claire de ce qu'elle veut atteindre à la fin de la deuxième Décennie. Les expériences des pays qui ont réussi à atténuer la pauvreté montrent qu'il est important de s'attaquer aux causes sous-jacentes. L'accès à des montants de capital, même insignifiants, a donné à un grand nombre de pauvres le moyen d'augmenter, de diversifier et de protéger leurs sources de revenu, comme le met en évidence le rapport du Secrétaire général sur le rôle du microcrédit et de la microfinance dans l'élimination de la pauvreté

(A/63/159), et la nécessité d'aider les pauvres à s'aider eux-mêmes doit dès lors être le principal enseignement tiré de la première Décennie.

33. Conscient du fait que le chômage et le sous-emploi sont les principales sources de pauvreté et d'inégalité, son pays a fait de la réduction de la pauvreté par la croissance économique et la création d'emplois un objectif essentiel de sa politique macroéconomique. Il a aussi cherché à garantir que les avantages de la croissance économique rapide soient équitablement répartis en prenant des mesures à effet rapide sur la réduction de la pauvreté et la création d'emplois, notamment l'augmentation des salaires dans le secteur public, le versement d'une allocation mensuelle à chaque enfant dans le pays et l'encouragement au développement des petites et moyennes entreprises, ainsi que la promotion de l'enseignement technique et professionnel.

34. Une augmentation substantielle de l'aide au développement reste nécessaire pour aboutir à une réduction radicale de la pauvreté dans les pays pauvres. Par ailleurs, il demeure préoccupant que l'accès au marché ne se soit guère amélioré pour la plupart des pays en développement. Les pays en développement comme les pays développés doivent dès lors redoubler d'effort pour éliminer la pauvreté. À cet égard, sa délégation salue également l'évaluation faite par le Secrétaire général de la nécessité d'un mécanisme interinstitutions spécifique destiné à développer, soutenir et surveiller la mise en œuvre de la deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté.

35. **M. Patriota** (Brésil) dit que l'élimination de la pauvreté implique la lutte contre l'exclusion et la pauvreté et la promotion de la justice sociale et du développement durable. D'un point de vue éthique, il est inacceptable que 800 millions de personnes souffrent encore de la faim dans un monde qui produit autant de richesse. Par conséquent, l'élimination de la pauvreté est une des premières priorités sur l'agenda politique du Brésil.

36. Il n'existe pas d'arme magique pour vaincre la pauvreté et la faim. Les gouvernements nationaux, les organisations internationales et la société civile doivent agir de manière coordonnée sur différents fronts. Les pays en développement doivent certes continuer à recevoir un soutien sous la forme d'un allègement de la dette extérieure, de flux d'investissement abordables et

productifs, d'une aide internationale accrue et de mécanismes financiers novateurs, mais la communauté internationale doit aussi s'engager en faveur d'une véritable libéralisation du commerce international permettant d'aboutir rapidement à un résultat du Cycle de négociations de Doha pour le développement qui soit orienté vers le développement. En même temps, les pays en développement doivent s'efforcer d'utiliser leurs ressources le plus efficacement possible en donnant la priorité aux programmes sociaux destinés à libérer leur population de la pauvreté. Son Gouvernement a accompli des progrès importants à cet égard en mettant en œuvre des programmes performants qui ont stimulé le marché du travail tout en améliorant les niveaux d'éducation et la couverture des soins de santé pour les familles pauvres. Depuis le lancement des OMD, son pays a réduit la pauvreté extrême de plus de 60 %. Parallèlement à ses politiques intérieures couronnées de succès, le Brésil a aussi intensifié la coopération Sud-Sud par des projets axés sur le développement des capacités et le transfert de technologie vers les pays d'Afrique et d'Amérique latine dans un certain nombre de domaines, notamment l'agriculture.

37. Sa délégation aimerait que l'agenda du développement des Nations Unies soit renforcé. À cet égard, il salue la recommandation, contenue dans le rapport du Secrétaire général (A/63/190), relative à un plan d'action pragmatique à l'appui de la deuxième Décennie et souhaite que les mandats et les objectifs du système de développement des Nations Unies soient alignés plus étroitement sur les défis de l'élimination de la pauvreté et de la faim et sur la promotion du développement durable. L'occasion, offerte par la Conférence d'examen de Doha, de faire progresser les discussions sur toutes les dimensions de l'élimination de la pauvreté, y compris ses aspects économique et financier, ne doit pas être manquée.

38. **M^{me} Sahussarungsi** (Thaïlande) dit que la pauvreté n'est pas seulement l'absence d'argent mais aussi l'absence d'accès à l'éducation, aux soins de santé, à l'emploi et aux possibilités de participation politique, sociale et économique. Le microcrédit, s'il offre des possibilités à beaucoup de personnes, exclut souvent les plus pauvres ou risque de les surendetter, et les efforts visant à promouvoir la microfinance doivent aller de pair avec des stratégies destinées à stimuler le revenu et les économies des ménages. Son Gouvernement a mis en œuvre des programmes pour

encourager la maîtrise des activités créatrices de revenus par les communautés et une production artisanale entièrement locale qui réponde aux normes internationales. Les programmes de réduction de la pauvreté doivent aussi s'attaquer aux questions des droits, de la dignité et de l'autonomisation des femmes.

39. Sa délégation apprécie le travail des organismes des Nations Unies et des institutions financières internationales dans le domaine de la création de partenariats entre les parties prenantes internationales, gouvernementales, non gouvernementales et privées. Les pays développés doivent respecter leurs engagements en matière d'aide au développement, et les pays en développement doivent honorer leurs engagements en matière de transparence et de politiques économiques rigoureuses. Le commerce international offre une autre issue à la pauvreté pour les pays en développement, et elle invite instamment les États membres de l'OMC à faire preuve de la souplesse et de la volonté politiques nécessaires pour conclure rapidement le Cycle de Doha. La coopération Sud-Sud est un complément important de la coopération permanente Nord-Sud, et les Nations Unies sont une excellente enceinte pour échanger les enseignements qui ont été tirés à cet égard.

40. **M. Khan** (Pakistan) dit que, malheureusement, les estimations récentes de la Banque mondiale indiquant que la pauvreté est plus répandue que ce que l'on croyait précédemment ont validé la justification d'une deuxième Décennie pour l'élimination de la pauvreté, qui doit être centrée sur la coordination entre les stratégies nationales et les programmes internationaux de lutte contre la pauvreté tels que ceux qui sont administrés par les organismes des Nations Unies. Son pays se situe dans une région qui abrite la moitié des personnes, au nombre de 1,4 milliard, qui, dans le monde, vivent dans la pauvreté absolue. En tant qu'importateur net de denrées alimentaires et d'énergie, il compte parmi les pays les plus affectés par la pauvreté en général et par les crises mondiales récentes en particulier, et est confronté au défi qui consiste non seulement à atténuer la pauvreté existante mais aussi à empêcher que des millions de citoyens de plus tombent sous le seuil de pauvreté dans le pays. Il a prescrit par voie législative des dépenses budgétaires minimums pour la lutte contre la pauvreté, et sa stratégie de réduction de la pauvreté a extrait 13 millions de personnes de la pauvreté. Il n'empêche que les crises mondiales menacent de renverser cette

tendance positive ainsi que les progrès accomplis par rapport à de nombreux indicateurs des OMD. Les stratégies d'élimination de la pauvreté à l'échelle mondiale doivent se concentrer sur la promotion de l'investissement direct étranger, le suivi de la mise en œuvre des objectifs de développement convenus au plan international sous les auspices des Nations Unies, la création de nouvelles sources de financement en plus de l'APD, et la correction des mécanismes de marché qui ont entraîné des augmentations du prix des denrées alimentaires et du pétrole.

41. **M^{me} Cavalieri** (République bolivarienne du Venezuela) fait observer qu'une nouvelle crise, financière celle-ci, a aggravé la crise systémique persistante du système capitaliste et a frappé les plus vulnérables, ceux qui vivent dans la pauvreté et même ceux qui n'étaient pas pauvres à l'origine mais que la catastrophe a rendus pauvres. Il est vital de vaincre la spéculation, l'égoïsme et la recherche du profit inhérents au modèle capitaliste et d'évoluer vers des sociétés fondées sur des valeurs comme l'équité, la justice sociale, la solidarité et le respect des droits de l'homme. La pauvreté ne peut être vaincue dans le cadre du capitalisme; au contraire, ce modèle perpétue le fléau de la pauvreté.

42. L'élimination de la pauvreté est le fondement de la politique sociale de développement de son Gouvernement, qui épouse un modèle de développement économique et social qui place la personne humaine au centre des préoccupations et de l'action de l'État. Le Gouvernement, se fondant sur ce modèle entièrement neuf et sur une philosophie de solidarité et de justice sociale, a créé une structure administrative efficace pour éliminer la pauvreté à l'aide de plusieurs programmes sociaux dont le but est de rembourser la dette sociale envers les Vénézuéliens qui, dans le passé, ont été les victimes de l'exclusion sociale. Grâce à cette politique, le Venezuela a fait des progrès importants dans la lutte contre la pauvreté : entre 1998 et 2007, la proportion de la population vivant dans la pauvreté est tombée de 44 % à 28,5 %, et la proportion de la population qui vit dans l'extrême pauvreté, de 17 % à un peu moins de 10 %. Le Venezuela a donc réussi, bien avant la date prévue, à atteindre l'objectif consistant à surmonter l'extrême pauvreté, tel qu'il est défini dans la Déclaration du Millénaire. Il a aussi enregistré des améliorations similaires dans des domaines comme la mortalité infantile, l'éducation, la décentralisation du pouvoir et

la participation des citoyens. En dernière analyse, toutes ces améliorations contribueront également à l'élimination de la pauvreté.

43. Le rapport relatif à la mise en œuvre de la deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (A/63/190) suggère un plan d'action à l'appui de la deuxième Décennie. Ce plan ne doit pas se limiter aux activités de suivi du Sommet mondial 2005 mais doit aussi concerner le Sommet du Millénaire, auquel un nouveau consensus s'est dégagé sur la lutte contre la pauvreté. Ces dernières années, toutefois, l'aide financière promise ou fournie par la grande majorité des pays développés a régressé. Ce qui est plus préoccupant encore, c'est la possibilité que la crise financière actuelle soit utilisée par les pays développés comme prétexte pour continuer à se soustraire à leurs engagements. Cette crise ne doit pas affecter les efforts des pays en développement pour lutter contre la pauvreté en leur faisant supporter les coûts d'une crise qu'ils n'ont nullement causée, ni en totalité, ni en partie. L'Assemblée générale doit convoquer une réunion spéciale de haut niveau sur le sujet de l'élimination de la pauvreté, qui doit avoir lieu en 2010.

44. En ce qui concerne le rapport du Secrétaire général relatif au rôle du microcrédit et de la microfinance dans l'élimination de la pauvreté (A/63/159), sa délégation convient que ce mécanisme est important. Dans le cadre de sa politique d'autonomisation des femmes, le Gouvernement a créé la banque des femmes qui, en juillet 200, a accordé plus de 100 000 prêts, qui ont bénéficié à deux millions de personnes et contribué à la création de plus de 400 000 nouveaux emplois.

45. **M. Fouda Tsilla** (Cameroun) dit qu'en décidant de proclamer une deuxième Décennie pour l'élimination de la pauvreté, les Nations Unies confirment l'importance de la question dans l'agenda de la communauté internationale. Toutefois, le Cameroun note avec préoccupation que la fraction du budget des Nations Unies allouée aux activités de développement a régressé de 21,8 % en 1998-1999 à 17,8 % en 2008-2009. En outre, les propositions du Secrétaire général en cours d'examen à la Cinquième commission porteraient les dépenses de développement à 18,2 % au plus, soit moins qu'il y a dix ans. Le débat actuel offre dès lors l'occasion de mettre l'accent sur la nécessité d'allouer les ressources proportionnellement aux objectifs.

46. Étant donné qu'il n'existe pas actuellement de mécanisme interinstitutions spécifique pour s'attaquer à la pauvreté, le Cameroun salue la proposition selon laquelle le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales pourrait diriger les efforts dans ce domaine et servir de coordinateur pour la deuxième Décennie. Toutefois, cette fonction devrait s'accompagner de ressources adéquates.

47. La deuxième Décennie ne sera une réussite qu'à condition que toutes les parties prenantes honorent leurs engagements en matière de financement, et d'APD en particulier. La Conférence de Doha revêt une importance particulière. Le Cameroun espère que la crise financière actuelle ne mettra pas en péril les efforts des pays du Sud en rendant les pays riches peu disposés à fournir une aide au développement. Le résultat de la deuxième Décennie dépendra aussi de trois autres conditions : l'application des principes sous-jacents à la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement, la mise en place d'un système d'échanges plus équitable et l'adoption, par les pays en développement eux-mêmes, de politiques et de programmes réalistes.

48. Dans le cas du Cameroun, la fin de la première Décennie pour l'élimination de la pauvreté a coïncidé avec l'adoption d'une politique nationale de lutte contre la pauvreté. Un autre jalon a été l'annulation de montants importants de dette extérieure par les principaux créanciers du pays. Les économies faites dans le service de la dette ont permis au Gouvernement de dépenser davantage pour l'amélioration des conditions de vie de sa population et, en particulier, de ramener la fraction de la population qui vit sous le seuil de pauvreté de 53 % en 1996 à un peu moins de 40 % en 2007. En particulier, le Gouvernement se concentre actuellement sur trois groupes vulnérables : les femmes, les habitants des zones rurales et les jeunes. Malgré tous ces efforts, d'autres encore seront nécessaires compte tenu, en particulier, des crises dans les domaines de la finance, de la sécurité alimentaire et de l'offre énergétique. La deuxième Décennie pour l'élimination de la pauvreté revêt dès lors une importance capitale.

49. **M. Seyoum** (Érythrée) dit que l'élimination de la pauvreté ne peut être vue isolément des PMD et que les crises récentes ne doivent pas détourner l'attention de leur réalisation. Le problème n'est pas le manque de ressources mais bien le manque de volonté politique et d'une architecture institutionnelle suffisante. Le

premier rapport national relatif aux OMD pour son pays montre que celui-ci est en voie d'atteindre tous les objectifs à l'exception de l'élimination de l'extrême pauvreté et de la mise en place de l'enseignement primaire universel. Son succès est dû aux énormes dépenses en capital financier et humain, et il sollicite l'aide financière de la communauté internationale afin que son Gouvernement puisse poursuivre ses efforts. La politique ne doit pas empêcher un véritable partenariat entre les riches et les pauvres en vue de réaliser les rêves d'avenir que tous les peuples ont en commun.

50. **M. Alahraf** (Jamahiriya arabe libyenne) dit que les pays de l'Afrique subsaharienne comptent parmi les plus touchés par la crise récente sous l'angle de la pauvreté et ont besoin d'une aide plus importante et d'un investissement accru pour relever le défi. Les Nations Unies ont un rôle important à jouer, s'agissant d'empêcher que la crise financière récente n'entraîne des réductions de l'APD, déjà en recul, et d'encourager les institutions financières internationales à soutenir les programmes d'élimination de la pauvreté. La diminution de la dette extérieure, l'utilisation efficace de la microfinance, l'investissement en agriculture et la création de possibilités d'emploi sont essentiels pour réduire la pauvreté. Des efforts concertés sont également nécessaires pour lutter contre le VIH/SIDA, qui a fortement entamé la productivité de la main-d'œuvre en Afrique en particulier, et pour aider les pays en développement et les pays les moins avancés à faire face aux catastrophes naturelles. Son pays a lancé des initiatives en vue de soutenir l'agriculture, de lutter contre la faim et d'aider les femmes et les enfants dans Communauté des États sahélo-sahariens et dans toute l'Afrique et, avec le Nigéria, a financé un programme de soins de santé pour les pays africains où les services de santé sont insuffisants. Il soutient les politiques de l'Union africaine destinées à promouvoir l'intégration à l'échelle du continent par l'investissement conjoint et encourage ses citoyens privés à augmenter leurs investissements en Afrique.

51. **M. Kalilangwe** (Malawi) salue la proclamation de la deuxième Décennie pour l'élimination de la pauvreté, qui rappelle que la lutte pour éliminer la pauvreté est loin d'être terminée. L'élimination de la pauvreté et de la faim est un thème central de la stratégie de développement et de croissance du Malawi.

52. L'agriculture est la principale source de subsistance pour la majorité des habitants des zones rurales du Malawi, qui représentent plus de 85 % de la population. En réponse aux fluctuations de la production agricole, le Gouvernement a mis en œuvre un programme de subventions des intrants agricoles ciblé sur les petits exploitants afin de garantir la sécurité alimentaire et nutritionnelle nationale. Il prévoit aussi de diversifier la production agricole et d'encourager l'investissement dans le secteur de l'agriculture. Il a adopté un certain nombre de programmes en faveur des pauvres et institué le Fonds malawien de développement rural, qui vise les femmes et les jeunes et les met en mesure de créer de petites entreprises.

53. Le Malawi enregistre actuellement des progrès raisonnables dans la mise en œuvre de ces programmes, mais des résultats tangibles ne seront atteints que par la mobilisation internationale en faveur de l'aide, du commerce, de l'investissement et de l'allégement de la dette. Le Malawi appelle encore une fois les pays industrialisés à honorer leurs engagements en matière d'APD en faveur des pays en développement et à faciliter la reprise et la conclusion rapides du Cycle de négociations de Doha pour le développement. La lutte contre la pauvreté dans les pays en développement est aujourd'hui sérieusement entravée par les effets négatifs des changements climatiques. C'est pourquoi, conformément au principe des « responsabilités communes mais différenciées », le Malawi invite instamment les auteurs des émissions de gaz à effet de serre à aider les pays en développement en prenant des mesures adéquates d'atténuation et d'adaptation.

54. **M. Chitsaz** (République islamique d'Iran) note que, si certaines régions du monde ont réussi à éliminer la pauvreté, beaucoup d'autres sont malheureusement très loin d'atteindre leurs objectifs de réduction de la pauvreté. Ce qu'il faut, c'est la volonté politique, faute de quoi les décennies peuvent se succéder sans progrès réel.

55. Son pays convient avec le Secrétaire général de la nécessité de mieux comprendre la nature et l'ampleur des obstacles profonds à la réduction de la pauvreté. Il a réussi à réduire l'extrême pauvreté, et le défi qui subsiste donc consiste à réduire la faible fraction de la population (8,99 %) qui vit sous le seuil de la pauvreté alimentaire.

56. Les pays développés n'ont pas procédé aux ajustements souhaités de leurs politiques globales dans le domaine du commerce, de la monnaie, de la finance et de l'endettement extérieur. Le problème de la pauvreté subsiste donc et s'est même aggravé. La communauté internationale a pour devoir de compléter les efforts actuellement déployés par les pays en développement eux-mêmes. Un environnement économique mondial est nécessaire pour promouvoir la croissance et la création d'emplois dans les pays en développement. En outre, dans les pays qui éprouvent de grandes difficultés à réduire la pauvreté, le soutien de la communauté des bailleurs de fonds est nécessaire pour leurs programmes nationaux de renforcement des capacités. Les engagements de la première Décennie n'ont pas été tenus, mais ceux de la deuxième Décennie doivent être concrétisés. À défaut, les inégalités se creuseront et la pauvreté continuera de menacer les droits et la dignité des personnes dans toutes les régions du monde.

57. Les grandes puissances décrivent aujourd'hui la pauvreté comme étant essentiellement un problème interne aux pays en développement, parce qu'elles veulent détourner l'attention du fait que leurs politiques n'ont pas tenu leurs promesses au macroniveau. En outre, le passage de l'action mondiale du macroniveau aux microdimensions de la pauvreté leur permet de s'ingérer dans les affaires internes et dans la gouvernance des pays en développement et d'assortir leur aide de toutes sortes de conditions.

58. Un mécanisme interinstitutions efficace au sein des Nations Unies est nécessaire pour soutenir et contrôler les activités en cours et encourager la maîtrise nationale de la deuxième Décennie. Les grandes conférences des Nations Unies comme le Sommet mondial de 2005 ont apporté des éléments utiles à cet égard, et la Conférence d'examen de Doha qui aura lieu prochainement sera également importante. À défaut d'efforts spécifiques pour s'acheminer vers le développement et le progrès véritables pour tous, les situations critiques et les ralentissements économiques fragiliseront les efforts déployés pour s'attaquer à la pauvreté, et l'on arrivera à la fin de la deuxième Décennie sans avoir atteint de résultats satisfaisants.

59. **M. Park** Kwang-suk (République de Corée) rappelle que certains progrès ont été enregistrés pendant la première Décennie, mais que les avantages ne sont pas répartis également et que la pauvreté menace encore la quasi-totalité des régions du monde.

Étant donné les multiples crises actuelles – prix élevés des denrées alimentaires et du carburant, changements climatiques et instabilité financière mondiale – la situation peut s'aggraver au cours de la deuxième décennie. La crise financière, en particulier, pourrait drainer les ressources nécessaires pour atteindre les objectifs de développement.

60. La deuxième Décennie doit rassembler la communauté mondiale en vue de poursuivre sérieusement l'objectif de l'élimination de la pauvreté. Comme l'indique le rapport du Secrétaire général, la deuxième Décennie doit être considérée comme un cadre de réflexion et d'action en vue de stimuler les efforts visant à atteindre les objectifs de développement internationalement reconnus en matière d'élimination de la pauvreté. Sans soutien correct de la communauté des bailleurs de fonds, les pays en développement qui luttent pour réduire la pauvreté ne seront pas en mesure de renforcer leurs capacités nationales ou de mobiliser les ressources nationales.

61. Même si l'aide extérieure peut aider les pays en développement à donner un coup de fouet à leurs initiatives de réduction de la pauvreté, la réalisation de l'élimination de la pauvreté incombe au premier chef au pays lui-même. La maîtrise et l'initiative nationales sont dès lors essentiels à la réussite de la deuxième Décennie. Il est nécessaire d'améliorer parallèlement le cadre institutionnel à l'aide d'une coordination interinstitutions renforcée.

62. Lorsque les pays développés et en développement connaissent des turbulences économiques, ce sont surtout les pauvres qui en subissent les conséquences. Même dans les difficultés économiques actuelles, il est très important que la communauté mondiale entretienne l'élan politique nécessaire pour aider les pauvres. C'est, dans une perspective à long terme, le moyen de garantir que tous les efforts sont déployés pour éliminer les fléaux de la pauvreté et de la faim.

63. **M. Al-Sabah** (Koweït) dit que l'élimination de la pauvreté dépend de l'accélération du développement dans les pays en développement et les pays les moins avancés, qui dépend elle-même de la bonne gouvernance au niveau national, de la transparence du système financier mondial et de l'exécution par les pays développés de leurs engagements en matière d'aide au développement. Il loue les pionniers du microcrédit et insiste pour que l'on s'efforce de veiller à ce que la microfinance soit accessible aux plus

pauvres et aux femmes en particulier, elles qui sont surreprésentées parmi les pauvres et ont toujours présenté de forts taux de remboursement des prêts. La microfinance doit être administrée de manière telle qu'elle augmente l'accès des pauvres au crédit tout en les protégeant contre les abus potentiels. Au cours du demi-siècle ou presque qui s'est écoulé depuis qu'il a accédé à l'indépendance, son pays a fourni à plus de 100 pays dans le monde plus de 12 milliards de dollars en aides non remboursables et en prêts, et compte des douzaines d'institutions et d'associations de bénévoles qui aident les personnes dans le besoin.

64. **M. Dall'Oglio** (observateur permanent pour l'Organisation internationale pour les migrations) fait observer qu'une migration bien gérée peut être profitable de plusieurs manières à la réduction de la pauvreté. Par exemple, les flux d'envoi de fonds en 2007 à l'échelle mondiale ont été estimés à 318 milliards de dollars, dont les pays en développement ont reçu 240 milliards de dollars. Beaucoup d'observateurs estiment certes que les fonds envoyés sont utilisés principalement pour la consommation et non à des fins de développement, mais il est certain que la consommation contribue au bien-être des personnes qui reçoivent ces fonds et, à des degrés divers, à l'économie nationale également. En Afrique subsaharienne, l'Organisation internationale pour les migrations, l'Union postale universelle et l'Union panafricaine des postes mènent actuellement un projet pilote qui a pour but d'améliorer et d'étendre les services d'envoi de fonds pour les migrants et leur famille, en particulier en réduisant les frais de transfert et en améliorant l'accès aux services de transfert formels par l'intermédiaire des bureaux de poste locaux.

65. Il va de soi qu'en fin de compte, les envois de fonds sont des ressources privées qui ne peuvent se substituer à l'APD. Ils ne peuvent pas non plus modifier les causes structurelles de la pauvreté, mais ils peuvent offrir une aide complémentaire aux familles de migrants si des mécanismes institutionnels bien gérés pour les transferts de fonds sont en place. En outre, ils peuvent promouvoir l'égalité entre les sexes, en particulier dans des situations où les femmes sont autonomisées en bénéficiant d'envois de fonds et en maîtrisant le budget du ménage et les biens de la famille.

66. La reconnaissance du lien entre la migration et le développement est de plus en plus admise, même si les

OMD et la plupart des politiques de développement publiques comme les documents de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) n'intègrent pas systématiquement des aspects liés à la migration. Toutefois, depuis le Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement, de 2006, cette situation change petit à petit. L'Organisation internationale pour les migrations encourage la communauté internationale à continuer d'améliorer l'intégration de la migration dans les politiques et la planification du développement. Elle coopère à cette fin avec un certain nombre de pays pour intégrer la migration dans leurs DSRP et élabore actuellement un manuel pour aider les pays en développement à le faire.

67. Dans le climat financier actuel, il sera nécessaire de surveiller de près les questions qui touchent aux niveaux des salaires des migrants et à leurs effets sur les envois de fonds, ainsi que les risques éventuels d'une recrudescence de la discrimination et de la xénophobie envers les migrants. Si les politiques en matière de migration de la main-d'œuvre doivent rester flexibles et réagir à l'évolution des circonstances, il ne faut pas que les migrants deviennent les boucs émissaires de la crise financière actuelle.

68. **M^{me} Filip** [observatrice pour l'Union interparlementaire (UIP)] se félicite de la deuxième Décennie pour l'élimination de la pauvreté et appuie la recommandation du Secrétaire général relative à la nécessité d'un thème d'action global pour la Décennie. La 188^e Assemblée de l'UIP a eu pour thème « Faire reculer les frontières de la pauvreté ». Au cours du débat, des parlementaires de pays développés et en développement ont convenu essentiellement de ce qui suit : l'élimination de la pauvreté doit être considérée comme un acte de solidarité plutôt que de philanthropie; l'aide d'urgence ne doit pas se substituer à la planification à long terme; les gouvernements ont un devoir de protection qui ne peut être délégué aux mécanismes du marché; et l'Afrique mérite une attention particulière en ce qui concerne les efforts d'élimination de la pauvreté et la réalisation des OMD.

69. Les membres de l'UIP se sont déclarés préoccupés par l'augmentation de la pauvreté relative. En effet, malgré l'opulence croissante dans le monde, l'inégalité augmente à la fois dans et entre les pays. La question centrale concerne la manière de s'attaquer à la pauvreté absolue dans un environnement d'inégalité croissante. Un autre aspect plus large est la mesure dans laquelle

la pauvreté engendre la guerre ou le conflit. Une façon importante de lutter contre la pauvreté consiste dès lors à investir davantage dans la consolidation de la paix et dans la démocratie.

70. La création d'emplois est la clé de l'élimination de la pauvreté. À cette fin, il faut plus d'éducation, plus de formation et plus de services sociaux, notamment plus de mesures pour empêcher l'exclusion sociale des groupes marginalisés et pour autonomiser les femmes. Les parlements nationaux doivent être plus impliqués dans le processus d'examen des stratégies d'élimination de la pauvreté avant leur adoption, ce qui garantira la pleine maîtrise des stratégies par les pays concernés.

La séance est levée à 18 h 10.